



AMIANTE LIÉ

*COLLECTES PONCTUELLES
EN DÉCHETTERIES*

cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir





L'AMIANTE LIÉ

L'amiante lié est un matériau de construction dont les fibres d'amiante sont intégrées à un liant solide. Appelé fibro-ciment ou amiante-ciment, il a été largement utilisé jusqu'en 1996.

L'amiante est un déchet dangereux, les conditions de transport et de réception sont réglementées, notamment pour la protection des habitants et des agents de déchetterie.

Cyclad organise plusieurs fois par an des collectes gratuites d'amiante lié.

L'EMBALLAGE

1 - CANALISATIONS ET TÔLES ONDULÉES

Cyclad fournit gratuitement l'emballage réglementaire (1 big bag de 1m³ par foyer) **sur présentation à l'agent de déchetterie de la lettre confirmant l'inscription à la collecte et d'un justificatif de domicile.**

L'emballage doit être retiré **avant** la date de collecte.

L'amiante est déposé en déchetterie **uniquement dans l'emballage remis pour cette collecte.** Tout autre emballage est refusé.

2 - PETITS MORCEAUX D'AMIANTE LIÉ

Les petits morceaux d'amiante, dont la taille est inférieure à une feuille A4 (21x29,7 cm) doivent être **emballés dans un sac fermé fourni par vos soins** (type sac plastique).



ATTENTION !

L'amiante ciment ne doit surtout pas être cassé, percé, scié ou meulé afin d'éviter de libérer des fibres. Faites très attention en les manipulant.

Il est interdit d'emballer les déchets d'amiante sur la déchetterie. Ils doivent être emballés hermétiquement à domicile. **Le sac doit contenir uniquement des déchets d'amiante, tout mélange est refusé.**

LE TRANSPORT



Durant le transport jusqu'à la déchetterie, le chargement doit être conçu pour éviter tout envol.

Tout convoi non ou mal emballé est refusé.

Afin de faciliter le déchargement de votre emballage à l'aide d'un chargeur manuscopique :

- **éviter le dépôt dans un coffre de voiture** à l'exception de petits volumes (il n'y a pas d'aide au déchargement par engin dans les coffres des véhicules),
- **privilégier l'utilisation d'une remorque** (sans réhausse de ridelles tôlées) ou autre véhicule adapté,
- **les anses du sac doivent être accessibles,**
- la hauteur du **contenu ne doit pas dépasser les anses du big bag.**

LE JOUR DU DÉPÔT

- 1** Rendez-vous à la déchetterie au jour et à l'heure mentionnés sur la convocation. Afin de limiter le temps d'attente pour le dépôt des déchets, il est important de **bien respecter l'horaire**. En cas d'empêchement, merci de bien vouloir contacter Cyclad le plus tôt possible.
- 2** Présentez votre convocation et votre justificatif de domicile à l'agent présent.
- 3** Dans la zone de collecte de l'amiante, un agent contrôlera la fermeture du big bag avant le déchargement.

RAPPEL : aucun dépôt sans contenant et sans rendez-vous n'est accepté.

CONTACT CYCLAD

Tél : 05 46 07 16 66

mail : contact@cyclad.org

HORAIRES

Lundi au jeudi : 8h30 – 12h30 | 13h30 – 17h00

Vendredi : 8h30 – 12h30 | 13h30 – 16h30



POUR EN SAVOIR PLUS

La collecte d'amiante dans les déchetteries Cyclad → cyclad.org

Tout savoir sur l'amiante pour mieux s'en protéger → inrs.fr

Ministère de la Santé et de la Prévention → santé.gouv.fr

Ministères Écologie Énergies et Territoire → ecologie.gouv.fr

**UN DOUTE,
UNE QUESTION ?**

05 46 07 16 66

CYCLAD.ORG

CONTACT@CYCLAD.ORG

Suivez nous
sur facebook
@Cyclad17